

et leurs yeux bleus et dont l'origine commune avec la race européenne ne peut être contestée. Cette population, établie autrefois dans le voisinage de la mer et dont les travaux agricoles ont laissé des traces nombreuses, fut ménagée par les Romains, qui s'en servirent avantagement pour la fourniture du blé à l'Italie, où le sol fut abandonné aux *latifundia*. Réfugiée actuellement dans les montagnes de la Kabylie, elle a conservé les mœurs et les traditions des races européennes; mais au lieu de la ménager et de l'encourager, on l'a froissée comme à plaisir, en leur enlevant ses meilleures terres, pendant qu'en Tunisie, où elle est représentée par les Kroumirs, on la traite avec le ménagement qu'elle mérite. L'orateur expose ensuite comment cette population a été refoulée, après une lutte acharnée, par les Arabes nomades qui occupèrent toute la plaine au XI<sup>e</sup> siècle. Mais les Arabes, que nos généraux ont considérés pendant longtemps comme la véritable population du pays, ne sont autres que les descendants de ces tribus de pillards, venues des bords de la Mer Rouge, d'où les Fatimites les rejetèrent sur l'Algérie et la Tunisie. La véritable population du pays se retrouve dans la population berbère, essentiellement agricole, sur laquelle on eût dû s'appuyer, dès le premier jour, mais que l'on parviendra à gagner, comme on l'a fait des Berbères de la Tunisie. De même, on a eu le tort, à Madagascar, de négliger la population indigène, pour traiter avec les Hovas. Les Anglais, au contraire, sont parvenus à consolider leur pouvoir dans l'Inde, en traitant partout avec la véritable population du pays. D'autre part, on compte, en Algérie, un grand nombre de Juifs, depuis longtemps établis dans le pays et dont le nombre n'a jamais fait l'objet d'un recensement officiel, ce qui est regrettable. En somme, dit en terminant l'orateur, on devrait prendre les mesures suivantes : Supprimer le système de rattachement, s'attacher la race agricole et entamer la race nomade, par l'emploi de la force religieuse.

*Séance du 19 Mars 1895.* — Présidence de M. de Cazenove. — M. le Président donne lecture du discours, qu'il devait prononcer sur la tombe de M. Antoine Mollière, décédé le 17 mars, ce qu'il n'a pu faire, à cause d'une disposition du testament du regretté défunt. Dans un rapide tableau, l'orateur fait connaître la longue carrière de littérateur, de philosophe et de penseur de M. Mollière, esprit vaste, toujours en éveil, qui a traité avec l'autorité de l'expérience humaine, éclairée et guidée par la foi religieuse, les plus hauts problèmes de la